

Journée mondiale de la contraception : la meilleure contraception c'est toujours celle que l'on choisit, et ce n'est pas qu'une affaire de filles et de femmes !

La contraception, un droit fondamental toujours à affirmer

La maîtrise de la fécondité est une condition primordiale de l'autonomie des femmes. La contraception est un droit des femmes à disposer de leur corps et de s'émanciper d'un destin très fortement marqué par la fonction reproductive.

La gestion de la contraception n'est pas toujours facile. Les contraintes économiques, sociales ou culturelles, les représentations, les idées reçues peuvent être de véritables obstacles. C'est parfois difficile pour les femmes - dans un contexte de plus en plus médicalisé - d'oser dire « non » à leur médecin, de réussir à questionner telle ou telle prescription ou d'aborder tranquillement les problèmes les plus intimes liés à leur corps ou à leur sexualité. C'est pourquoi, le Planning Familial revendique la nécessité de créer des espaces d'échange sur les représentations autour de la sexualité, sur le consentement, sur la contraception et sur le désir d'enfant, en dehors des normes et des injonctions sociales.

Le choix éclairé du moyen de contraception, un principe à défendre

Il est important de remettre la question du choix de la contraception et de son accompagnement au cœur du débat : comment permettre à une personne de mesurer les bénéfices et les risques d'une contraception selon sa situation actuelle, ses préférences et ses contraintes ? Cela nécessite la formation des personnes qui prescrivent la contraception sur toutes les méthodes existantes, afin de pouvoir informer et conseiller en fonction des avantages et des limites de chaque moyen contraceptif. Par ailleurs, la remise en question actuelle des modes de contraception médicalisés impose un nouveau rapport entre usagèr.e et soignant.e, en donnant une place plus importante à l'information et aux choix plutôt qu'à la prescription médicale. Le Planning Familial promeut la délégation de tâches pour les conseillères conjugales formées pour déployer une offre efficace, à moindre risque et de proximité des produits contraceptifs.

Des moyens de contraception pour toutes et tous

Des moyens de contraception existent pour les hommes, pour les personnes qui émettent des spermatozoïdes, leur permettant de prendre leur responsabilité en terme de maîtrise de leur fécondité et de partage de la responsabilité contraceptive dans leurs relations affectives et sexuelles : préservatif, contraception hormonale, contraception thermique, vasectomie, anneau. Ces moyens sont peu connus des prescripteur.trice.s et des personnes concernées. Le Planning familial défend l'information et l'accès à des moyens de contraception, adaptés aux personnes quels que soient le type de gamètes que leur corps produit, et librement choisis par elles et eux.



La contraception définitive pour les un.es et les autres doit faire partie de cette offre globale, et doit être accessible comme le prévoit la loi de 2001 (pour les majeur.es sans condition d'âge ni de situation « conjugale »). Or l'offre est aujourd'hui restreinte, et cette contraception définitive est trop souvent inaccessible.

L'accès à la contraception, un droit qui nécessite des moyens à la hauteur des enjeux

Il importe que les femmes et les hommes aient accès à une gamme de méthodes contraceptives la plus large possible, quelles que soient leurs ressources financières. Aujourd'hui, seuls les centres de planification peuvent délivrer une contraception de façon gratuite, confidentielle et anonyme. Ils constituent, avec les établissements d'information et de conseil conjugal, des lieux-ressources de proximité pour une approche globale en matière de santé sexuelle. Afin de garantir l'égalité pour toutes et tous, le Planning demande la prise en charge totale de tous les moyens de contraception jusqu'à 25 ans, l'accès à l'information et à toutes les méthodes de contraception dont la contraception définitive, et des réponses aux femmes en situation de vulnérabilité et aux jeunes éloignés des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

A l'occasion de la journée mondiale de la contraception, le Planning Familial rappelle que toute personne, sans condition de situation ou de ressources, doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire et objective sur l'ensemble des moyens de contraception. Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental : le droit de choisir ! L'information sur les différents moyens de contraception est un préalable indispensable à l'exercice de ce droit de choisir.

Contacts Presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org

Lydie Porée # 06 87 16 36 68 lydie.poree@planning-familial.org